

DOSSIER D'INSCRIPTION VACANCES D'ÉTÉ 2019



À RETOURNER AVANT LE 21 JUIN :

sur le site d'Henrichemont, espace jeunes :

6 place de l'Hôtel de ville - 18250 Henrichemont
sandrine.hipolito@terresduhautberry.fr
Tél. 06 70 91 16 74

au siège de la Communauté de Communes :

31bis, route de Rians - 18220 Les-Aix-d'Angillon
alinee.larochette@terresduhautberry.fr
ludivine.fournier@terresduhautberry.fr
Tél. 06 32 57 82 00

à l'Espace Jean Zay :

345, route de l'Etang - 18110 Saint-Martin-d'Auxigny
thomas.devautour@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 55 11 11

au pôle enfance-jeunesse :

20, route du Crêton - 18110 Vasselay
anne.thomas@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 25 46 61

CENTRES DE LOISIRS

- HENRICHEMONT
- LES-AIX-D'ANGILLON
- FUSSY
- MENETOU-SALON
- ST-MARTIN-D'AUXIGNY
- VASSELAY

www.terresduhautberry.fr

Conditions d'inscriptions dans un centre de loisirs

(règlementation du ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports) :

- enfant propre et déjà scolarisé
- vaccinations obligatoires à jour (sauf contre-indication médicale)



Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour un des centres de loisirs de la communauté de communes. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos actions pour l'enfance et la jeunesse.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document tous les renseignements pouvant vous être utiles : dates d'ouverture, horaires, tarifs, règlement intérieur...

Ce dossier d'inscription est à compléter avec le plus grand soin, et à **retourner à l'un des endroits suivant avant le 21 juin 2019** :

- **sur le site d'Henrichemont, espace jeunes : permanence : mardi 9h-12h / 13h30-16h**
6 place de l'Hôtel de ville - 18250 Henrichemont / sandrine.hipolito@terresduhautberry.fr
- **au siège de la communauté de communes : permanences lundi 9h-12h et mercredi 9h-12h :**
31 bis, route de Rians - 18220 Les Aix-d'Angillon
alizee.larochette@terresduhautberry.fr / ludivine.fournier@terresduhautberry.fr
- **à l'Espace Jean Zay : lundi & mardi : 14h-17h / mercredi : 8h45-18h45 / jeudi & vendredi : 9h-12h**
345, route de l'Etang - 18110 Saint-Martin-d'Auxigny / thomas.devautour@terresduhautberry.fr
- **au pôle enfance-jeunesse :**
20, route du Crêton - 18110 Vasselay / anne.thomas@terresduhautberry.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retardera d'autant l'inscription de l'enfant. L'inscription n'est pas automatique en raison du nombre de places limitées. **Les dossiers seront traités, s'ils sont complets, par ordre d'arrivée.** Vous recevrez alors un mail de confirmation ou un courrier par voie postale (à renseigner sur les pages 3 et 7).

Pour que le dossier soit complet, vous devez obligatoirement retourner : même pour les enfants déjà inscrits (mise à jour annuelle de nos données)

- Pages 3 et 5 complétées recto verso, plus les pages d'inscriptions demandées
- Photocopie des vaccinations de l'enfant
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation du parent dont dépend l'enfant
- Une attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile
- Un justificatif de votre quotient familial 2019 (CAF ou MSA) ou feuille d'imposition N-1

Les prochaines inscriptions :

Périodes	Dates inscriptions
MERCREDIS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020	du lundi 24 juin au vendredi 5 juillet 2019
VACANCES D'AUTOMNE DU 21 AU 31 OCTOBRE 2019	du lundi 23 septembre au vendredi 11 octobre 2019



Dossier d'inscription accueil de loisirs 2019

Aucun dossier ne sera pris en compte après le 21 juin 2019

Fiche de renseignements Été 2019

Cochez les cases correspondantes **CENTRES DE LOISIRS ÉTÉ**

- | | | |
|---|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Henrichemont | <input type="checkbox"/> Menetou-Salon | <input type="checkbox"/> Mini-camps |
| <input type="checkbox"/> Les-Aix-d'Angillon | <input type="checkbox"/> St-Martin-d'Auxigny | <input type="checkbox"/> SEA |
| <input type="checkbox"/> Fussy | <input type="checkbox"/> Vasselay | |

QUOTIENT FAMILIAL 2019 :

En l'absence de justificatif MSA/Caf ou feuille d'imposition N-1, le tarif le plus élevé sera appliqué (p.10)

N° allocataire de la Caisse d'allocations familiales (partenaire financier) :
ou N°MSA : clé

L'ENFANT :

Nom : Prénom :
Sexe : M F Age :
Ecole : Classe (à la rentrée 2019-2020) :
Adresse du domicile :

Date et lieu de naissance :

Pour les enfants de moins de 6 ans, souhaitez-vous que votre enfant participe à la sieste ?

Oui Non Si oui, merci de fournir des draps.

Dans tous les cas, un temps calme est proposé à chaque tranche d'âge après le repas.

1^{er} RESPONSABLE LEGAL :

(adresse de facturation) :

Père Mère Tuteur autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

tel :

Mail (pour accuser réception du dossier d'inscription) :

.....@.....

PROFESSION :

Employeur :

Adresse :

tel :

2^{ème} RESPONSABLE LEGAL :

Père Mère Tuteur autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

tel :

Mail :

.....@.....

PROFESSION :

Employeur :

Adresse :

tel :

En cas d'urgence, le centre de loisirs doit contacter en priorité :

Choix 1 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant : Tel (s) :

Choix 2 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant : Tel (s) :

Choix 3 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant : Tel (s) :



N° SECURITE SOCIALE de la personne à laquelle l'enfant est rattaché :
clé : lien avec l'enfant :
ORGANISME D'ASSURANCE dont dépend le Responsable de l'enfant :
Assurance extrascolaire (ou RC ou garantie individuelle d'accident) :
Numéro :

Autorisation du responsable légal :

Je soussigné (e), Père, Mère, Tuteur,* autre :
Responsable de l'enfant désigné sur cette fiche,

- l'autorise à participer à toutes les activités proposées (sur place) par le centre de loisirs à l'exception de celle(s) contre-indiquée(s) par un certificat médical (à fournir lors de l'inscription)

() – l'autorise à quitter seul le centre (le midi et le soir)

ou

() – ne l'autorise pas à quitter seul le centre de loisirs,
il sera pris en charge par :

Mère

Père

Autre personne : Nom / prénom et lien de parenté

.....
.....
.....
.....

- autorise l'équipe de direction du séjour à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cas où l'enfant aurait besoin de soins urgents,
- autorise la Communauté de Communes (organisateur) à utiliser les photos ou vidéos et/ou films sur le site internet et les réseaux sociaux de la communauté de communes et dans le cadre de documents de communication ou d'exposition (*Rayer la mention en cas de désaccord*),
- autorise la Communauté de Communes à récupérer mon adresse mail pour diffusion d'informations par mail et réception de newsletter,
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible en fin de dossier et sur le site internet www.terresduhautberry.fr rubrique enfance jeunesse,
- autorise la Communauté de Communes à consulter mon quotient familial sur la base de données de la Caf

* rayez les mentions inutiles

Signature du responsable légal,

Le

« Lu et approuvé »,

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à notre service et à l'attention des animateurs. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, en vous adressant au service enfance-jeunesse. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Fiche Sanitaire de Liaison

Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Eté 2019

A remplir obligatoirement et à retourner avec le dossier d'inscription

L'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F
Age : Classe (à la rentrée 2019-2020) :

1 - Vaccinations . (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant, vous pouvez également joindre les photocopies).

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 - Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non

AUTRES PRÉCISER

ALIMENTAIRES oui non

(régime particulier dans la limite de la faisabilité de la société de restauration, et sur prise de rendez-vous).

PRÉCISER

NOUVEAU : En cas d'intolérance alimentaire, fournir un P.A.I. pour envisager un plat de substitution (imposé par notre prestataire repas)

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours : oui non

(si oui joindre obligatoirement le protocole et toutes informations utiles et préciser si cela nécessite un panier repas de votre part)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION)
EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

3 - Informations complémentaires (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISER (ex : qualité de peau, crème solaire)

4 - Activités sportives et baignades

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

5 - Responsable de l'enfant

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. fixe domicile : Bureau :

Portable :

Nom et tél. du médecin traitant :

*Je soussigné(e),
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe
d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention
chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou
un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.*

Date : Signature :

Document issu de l'original CERFA paramétré pour les besoins des structures ALSH
de la communauté de communes Terres du Haut Berry



Inscription été 2019

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Âge : Classe (à la rentrée 2019-2020) :

Mail pour réponse suite à la demande d'inscription :@

Centre de Loisirs de : Si plusieurs centres de loisirs sont concernés, merci de préciser lesquels dans la dernière ligne du tableau.
Cochez les semaines / journées ou demi-journées d'inscription selon le centre de loisirs.

- HENRICHEMONT du lundi 8 juillet au vendredi 2 août
 - LES-AIX-D'ANGILLON du lundi 8 juillet au vendredi 23 août
 - FUSSY du lundi 8 juillet au vendredi 2 août
 - MENETOU-SALON du lundi 8 au vendredi 26 juillet
 - ST-MARTIN-D'AUXIGNY du lundi 8 juillet au vendredi 30 août
 - VASSELAY du lundi 8 juillet au vendredi 2 août
- MINI-CAMPS
 - SEA (Sport Été Ados)

		Juillet															Août				
		Lu 08	Ma 09	Me 10	Je 11	Ve 12	Lu 15	Ma 16	Me 17	Je 18	Ve 19	Lu 22	Ma 23	Me 24	Je 25	Ve 26	Lu 29	Ma 30	Me 31	Je 01	Ve 02
Accueil matin*																					
Journée	avec repas																				
	sans repas																				
Demi journée	matin																				
	repas																				
	après-midi																				
Accueil soir *																					
Centre de loisirs																					
MINI CAMPS détails pages 12-13		<input type="checkbox"/> Eguzon			<input type="checkbox"/> Super-Besse					<input type="checkbox"/> Goule					<input type="checkbox"/> Brinon						
SEA détails page 11																	<input type="checkbox"/> SEA				

		Août																			
		Lu 05	Ma 06	Me 07	Je 08	Ve 09	Lu 12	Ma 13	Me 14	Je 15	Ve 16	Lu 19	Ma 20	Me 21	Je 22	Ve 23	Lu 26	Ma 27	Me 28	Je 29	Ve 30
Accueil matin*																					
Journée	avec repas									F											
	sans repas									É											
Demi journée	matin									R											
	repas									I											
	après-midi									É											
Accueil soir *																					
Centre de loisirs																					

*Pas de supplément tarifaire, inclus dans le prix de la journée
 Possibilité de cumuler une inscription en juillet sur un de ces centres puis en août sur un autre centre (à préciser).

Toute inscription non annulée 48h à l'avance sera facturée selon les souhaits d'inscription figurant sur cette page.



Organisation été 2019

Henrichemont Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019

Cet été à Henrichemont, de la découverte, de l'échange, du sport, du fun pour un séjour haut en couleurs.

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Enfants accueillis
École	76 places dont 16 maternelles	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-12h00 Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : 13h30-14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	06 70 91 16 74	7 animateurs 1 directeur	De l'entrée en Moyenne Section à l'entrée en 2 ^{de}

Les Aix-d'Angillon Du lundi 8 juillet au vendredi 23 août 2019

Cet été aux Aix-d'Angillon, solidarité et développement durable seront de mise.

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Enfants accueillis
Groupe scolaire	140 places en juillet dont 32 maternelles 84 places en août dont 24 maternelles	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-12h00 Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : 13h30-14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	06 32 57 82 00	Juillet 13 animateurs 1 adjoint 1 directeur Août 8 animateurs 1 adjoint 1 directeur	De l'entrée en Moyenne Section à l'entrée en 2 ^{de}

Fussy Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019

Cet été à Fussy, viens découvrir, viens partager, viens agir dans ton environnement pour passer un mois de juillet de folie !

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Enfants accueillis
Groupe scolaire	132 places dont 24 maternelles	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-12h00 Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : 13h30-14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	02 48 69 40 31	12 animateurs 1 directeur	De l'entrée en Moyenne Section à l'entrée en 2 ^{de}

Menetou-Salon Du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2019

Cet été, à Menetou-Salon, nous favoriserons le vivre ensemble par l'intermédiaire de temps d'échanges, de partage autour d'activités ludiques et originales pour permettre à nos acteurs de vivre pleinement leurs vacances.

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Enfants accueillis
École maternelle	88 places dont 16 maternelles	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-12h00 Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : 13h30-14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	02 48 64 87 63	8 animateurs 1 directeur	De l'entrée en Moyenne Section à l'entrée en 2 ^{de}

Saint-Martin-d'Auxigny Du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2019

Cet été, à St-Martin-d'Auxigny, choisir, comprendre, rencontrer et s'engager; tels seront les ingrédients «made in Espace Jean Zay». Les enfants et les jeunes pourront ainsi venir vivre leurs vacances dans un espace adapté à chacun autour d'une équipe d'animation qui mêlera joie de vivre et apprentissage !

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Enfants accueillis
Espace Jean Zay	200 places en juillet dont 56 maternelles 188 places en août dont 56 maternelles	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-11h45 Repas : 11h45-13h30 Accueil après-midi : 13h30-14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	02 48 55 11 11	Juillet 19 animateurs 1 adjointe 1 directrice Août 18 animateurs 1 adjointe 1 directeur	De l'entrée en Moyenne Section à l'entrée en 2 ^{de}

Vasselay Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019

Cet été à Vasselay, partage tes connaissances, découvre et agis sur ton environnement, échange et respecte ceux qui t'entourent.

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Enfants accueillis
École publique	104 enfants dont 32 maternelles	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-12h00 Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : 13h30-14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	02 48 69 33 80	10 animateurs 1 directeur	De l'entrée en Moyenne Section à l'entrée en 5 ^{ème}

Comment sont constitués les groupes d'âges ?

Par niveaux de classes à la rentrée scolaire 2019-2020 :

- les maternelles (~3-5 ans) : Moyenne Section et Grande Section de maternelle
- les élémentaires (~6-8 ans) : CP, CE1, CE2
- les pré-ados (~9-11ans) : CM1, CM2
- les ados (~12 ans-15 ans) : collège et +

RAPPEL : les enfants entrant en Petite Section de Maternelle à la rentrée 2019-2020 ne sont pas acceptés, n'étant pas encore scolarisés. L'inscription sera possible à compter de septembre 2019 sur les mercredis et petites vacances.

Été 2019 : Fonctionnement

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS DANS UN CENTRE DE LOISIRS

(RÈGLEMENTATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS) :

- ENFANT PROPRE ET **DÉJÀ SCOLARISÉ**

- VACCINATIONS OBLIGATOIRES À JOUR (sauf contre-indication médicale)

1/ informations tarifaires

Depuis le 31 mai 2018, le conseil communautaire a validé les tarifs suivants, applicables aux familles :

TARIFS À COMPTER DU 01/09/2018	Journée	Demi-journée	Repas	Forfait semaine 5 journées consécutives	Forfait semaine 5 demi-journées consécutives
Territoire *					
QF < 400	2,10 €	1,30 €	2,55 €	9,45 €	5,80 €
401 ≤ QF < 586	3,70 €	2,25 €	2,80 €	16,65 €	10,10 €
587 ≤ QF < 1155	6,30 €	3,85 €	3,10 €	28,35 €	17,30 €
1156 ≤ QF < 1499	7,40 €	4,40 €	3,60 €	33,50 €	19,80 €
QF ≥ 1500	8,20 €	5,10 €	4,10 €	36,50 €	23,00 €
Hors Territoire					
QF < 400	6,30 €	3,85 €	3,10 €	28,35 €	17,30 €
401 ≤ QF < 586	7,40 €	4,40 €	3,60 €	33,50 €	19,80 €
587 ≤ QF < 1155	8,20 €	5,10 €	4,10 €	36,50 €	23,00 €
1156 ≤ QF < 1499	10,20 €	7,65 €	4,35 €	47,25 €	34,40 €
QF ≥ 1500	12,25 €	10,20 €	4,60 €	55,10 €	45,90 €

*Tarifs applicables sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry : familles qui résident et/ou travaillent ou dont les enfants sont scolarisés sur l'une des 30 communes de la communauté de communes.

Les repas sont indépendants des forfaits.

Tarifs applicables en dehors du territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

2/ fonctionnement des temps forts

Un minimum de fréquentation sur la semaine est obligatoire pour pouvoir participer au temps fort, à hauteur de 3 jours de fréquentation pour une semaine de 5 jours (journée temps fort inclus), et 2 jours de fréquentation pour une semaine de 4 jours (semaine du 15 août).

Les activités exceptionnelles sont attachées à un centre de loisirs. Par exemple, un enfant inscrit au centre de loisirs d'Henrichemont ne peut participer au temps fort organisé par le centre de loisirs de Menetou Salon la même semaine.

Les temps forts se déroulent majoritairement à la journée (sauf exception mentionnée). Le tarif communiqué est un supplément qui s'ajoute au prix de la journée.

Ce supplément comprend : le pique-nique, le transport, le prestataire et l'encadrement. En cas de temps forts à la demi-journée, le repas demeure facultatif.

Vous ne trouverez pas dans ce dossier la liste des temps forts de tous les centres de loisirs, vous recevrez par mail, avec la confirmation d'inscription de votre enfant au centre de loisirs, un tableau récapitulatif des temps forts. Inscriptions par retour de mail avant le 28 juin 2019. Vous serez alors informé du déroulement du temps fort proposé, en début de semaine, sur place, au centre de loisirs.

Afin d'harmoniser les pratiques et de rendre plus équitable et égalitaire les temps forts proposés sur les centres de loisirs de cet été, le principe suivant, adopté en conseil communautaire, est maintenu :

2019	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
	1 temps fort sur place (veillée, intervenant...)	1 temps fort territoire Terres du Haut Berry (intercentres, baignade, La Borne...)	1 temps fort dans un périmètre de 50 kms environ (ou 1 heure) autour du centre de loisirs (Bourges, Nancay...)	1 temps fort au-delà de 50 kms (Beauval, Le Pal, journée à St Amand)
Tarif	Pour les temps forts sur place et territoire (catégorie 1 et 2) = gratuité pour les familles		Pour les temps forts de moins de 50 kms = - que transport = 3 € / - transport + coût prestataires (ciné, patinoire, musée...) = 5 €	Pour les temps forts au-delà de 50 kms = - que transport = 5 € (exemple je vais à Sidiailles pour me baigner) / - transport + coût prestataires = 8 € (exemple je vais toujours à Sidiailles me baigner mais en plus je fais de l'accrobranche).
Forfait nuitée	Forfait nuitée camping (quel que soit le lieu) : + 5 €/nuit (en plus des prestations journalières)			





Du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2019
aux Aix-d'Angillon

Une semaine à fond
pour les 12-17 ans
avec un max de sports,
de fous rires, d'activités...
to have FUN !

Programme

Sports de combat, escrime, escalade,
sports collectifs, VTT, sortie en eaux vives ...

Inscription à la semaine de 10h00 à 17h00 avec repas.

À prévoir :

- Tenue de sport
- 2 paires de baskets (intérieur & extérieur)
- 1 VTT et casque à apporter le mardi soir
- Sac de couchage, lampe, nécessaire de toilette, recharge pour le lundi (veillée camping)
- Maillot de bain et serviette pour le mardi (sortie aquatique)

Documents à fournir en plus pour valider l'inscription :

- page 3 et 5 recto-verso de ce dossier
- test anti-panique de natation (à faire au préalable en piscine)

Tarifs*

	TERRITOIRE	HORS TERRITOIRE
	Forfait semaine avec repas	
QF < 400	37,50 €	65,00 €
401 ≤ QF < 586	48,75 €	82,50 €
587 ≤ QF < 1155	65,00 €	105,00 €
1156 ≤ QF < 1499	82,50 €	126,50 €
QF ≥ 1500	105,00 €	147,50 €

* Facturation par le Trésor Public à terme échu.
Facturation possible à la journée en cas d'absence sur présentation d'un justificatif médical.

Inscription À retourner avant le 28 juin 2019

Nom

Prénom

Age

Taille de T-Shirt XS S M L XL XXL

- J'autorise mon enfant à quitter seul le gymnase des Aix-d'Angillon après 17h00
- J'autorise l'équipe de direction à transporter mon enfant pour les navettes et les sorties

Accueils

Merci de bien vouloir cocher selon vos besoins :

	Lundi 29/07	Mardi 30/07	Mercredi 31/07	Jeudi 01/08	Vendredi 02/08
Accueil matin - 7h30-9h00 au centre de loisirs à Saint-Martin-d'Auxigny					
Accueil matin - 7h45-9h00 au centre de loisirs à Henrichemont					
Accueil matin - 7h30-9h15 au centre de loisirs aux Aix d'Angillon					
Accueil matin - 9h30-10h00 au gymnase aux Aix d'Angillon					
Accueil soir - 17h00-17h15 au gymnase aux Aix d'Angillon	Nuit camping				
Accueil soir - 17h30-18h30 au centre de loisirs aux Aix d'Angillon					
Accueil soir - 17h30-18h30 au centre de loisirs à Saint-Martin-d'Auxigny					
Accueil soir - 17h30-18h30 au centre de loisirs à Henrichemont					

Mini-camps

« L'ESCAPADE NAUTIQUE »

Date	Classes*	Hébergement	Activités
Du 9 au 12 juillet 2019	De la 6 ^{ème} à la 2 ^{de}	Centre Régional Jeunesse et Sport d'Eguzon (36) en pension complète	Voile Paddle Planche à voile Canoë Sports de plage Baignade en étang *Test anti-panique de natation obligatoire (à faire au préalable)
Mini camps		Tarifs CDC	Tarifs hors CDC
L'escapade nautique du 09 au 12/07 (4J-3N) à Eguzon (36)		QF ≤ 400 = 70 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 87 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 105 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 131 € QF ≥ 1500 = 157 €	QF ≤ 400 = 105 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 131 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 157 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 166 € QF ≥ 1500 = 175 €

« À LA DÉCOUVERTE DE L'Auvergne »

Date	Classes*	Hébergement	Activités
Du 16 au 18 juillet 2019	Du CE ¹ au CM ²	Centre FOL 23 Paul Léger à Superbesse en pension complète	Visite animée et guidée du site troglodytique de Jonas Pêche au lac Chambon Baignade au lac Chambon Luge d'été Course d'Orientation au Parc Fenestre de la Bourboule Randonnée découverte du plateau de Guéry
Mini camps		Tarifs CDC	Tarifs hors CDC
A la découverte de l'Auvergne du 16 au 18/07 (3J-2N) à Super-Besse (63)		QF ≤ 400 = 61 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 76 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 92 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 115 € QF ≥ 1500 = 138 €	QF ≤ 400 = 92 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 115 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 138 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 145 € QF ≥ 1500 = 153 €

*les classes s'entendent à la rentrée scolaire 2019-2020

LES DÉPARTS SE FERONT EN DÉBUT DE MATINÉE ET LES RETOURS EN FIN D'APRÈS-MIDI OU DÉBUT DE SOIRÉE AU CENTRE CULTUREL DES AIX-D'ANGILLON.

Tarifs CDC : applicables aux familles qui résident et/ou travaillent ou dont les enfants sont scolarisés sur l'une des 30 communes de la communauté de communes.

Tarifs hors CDC : applicables en dehors du territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.



« EN PLEINE NATURE »

Date	Classes*	Hébergement	Activités
Du 23 au 25 juillet 2019	De la 6 ^{ème} à la 2 ^{de}	Résidence Coquelicot au Village de Goule à Bessais le Fromental (18210)	Biathlon laser Course d'orientation Course au score VTT Mini-Golf Veillée crépusculaire Pédal'eau Baignade en étang
		*Test anti-panique de natation obligatoire (à faire au préalable) *Savoir pratiquer le VTT en randonnée	
Mini camps		Tarifs CDC	Tarifs hors CDC
En pleine nature du 23 au 25/07 (3J-2N) au village de Goule à Bessais le Fromental		QF ≤ 400 = 36.80 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 46 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 55 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 69 € QF ≥ 1500 = 83 €	QF ≤ 400 = 55 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 69 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 83 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 87 € QF ≥ 1500 = 92 €

« LA VIE A LA FERME EQUESTRE »

Date	Classes*	Hébergement	Activités
Du 30 juillet au 1er août 2019	Du CE ¹ au CM ²	Club Hippique de Brinon (18)	Lors de ce séjour les enfants vivront 3 jours en immersion au sein de la ferme équestre. Ils découvriront la vie et l'univers des poneys, à travers leur alimentation, les soins et les différentes pratiques.
Mini camps		Tarifs CDC	Tarifs hors CDC
La vie à la ferme équestre du 30/07 au 01/08 (3J-2N) à Brinon sur Sauldre (18)		QF ≤ 400 = 66 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 82 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 98 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 123 € QF ≥ 1500 = 148 €	QF ≤ 400 = 98 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 123 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 148 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 156 € QF ≥ 1500 = 164 €

INSCRIPTION PAGE 7 DU DOSSIER

(Un seul dossier d'inscription si l'enfant fréquente un centre de loisirs et un mini-camp)

CONTACT : Romain SOUCHARD - 02 48 25 46 61 / romain.souchard@terresduhautberry.fr

PIÈCES À FOURNIR :

- Pages 3 et 5 complétées recto verso + page 7
- Photocopies des vaccinations de l'enfant
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation du parent dont dépend l'enfant
- Une attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile
- Un justificatif de votre quotient familial 2019 ou feuille d'imposition N-1

Test anti-panique de natation obligatoire pour les camps «Escapade nautique» et «En pleine nature»



Règlement intérieur

1/ Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Terres du Haut Berry compte parmi ses compétences la « gestion et l'animation des accueils de loisirs fonctionnant pendant les temps péri et extra-scolaires ».

Ces structures sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (un numéro d'habilitation étant attribué à chacune d'elle pour chaque période d'ouverture).

Elles fonctionnent en partenariat avec :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- Le Conseil Départemental du Cher,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Les Francas.

2/ Fonctionnement

Les structures sont ouvertes à tous les enfants domiciliés ou scolarisés sur le territoire de la communauté de communes ainsi qu'aux enfants extérieurs dans la limite des places disponibles. Elles fonctionnent du lundi au vendredi (sauf jours fériés et ponts éventuels).

Les structures déclinent toute responsabilité en dehors des horaires définis par l'organisateur. Les sorties exceptionnelles sont soumises à autorisation écrite des parents ou du responsable légal à fournir avant le départ. Les horaires doivent être respectés pour permettre le bon fonctionnement des activités de la journée.

Pour déposer et reprendre les enfants et les jeunes, il est demandé aux familles de se garer sur les espaces réservés à cet effet, sans encombrer les passages et voies de stationnement des bus.

La structure décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte (argent, téléphone portable, jeu vidéo...).

L'utilisation des téléphones portables n'est pas souhaitée au sein de la structure. Il pourra être ponctuellement toléré, de manière strictement encadrée par l'équipe d'animation lors d'un camp, ou à l'occasion de certaines sorties ou activités spécifiques.

Condition de participation : les inscriptions sont prises par dossier uniquement avec inscription à la demi-journée, à la journée ou par semaine sous forme de forfait (repas non inclus : se référer aux tarifs).

Joindre obligatoirement au dossier :

- Fiche individuelle de renseignement,
- Fiche sanitaire de liaison,
- Fiche d'inscription
- Document mentionnant le quotient familial, ou à défaut la feuille d'imposition N-1 afin de procéder à son calcul,
- Carnet de santé de l'enfant (ou photocopie du carnet de vaccination),
- Numéro de sécurité sociale du parent auquel est rattaché l'enfant,
- Attestation d'assurance extra-scolaire,

- Photocopie de l'Aide au Temps Libre pour les familles bénéficiaires,
- Tout justificatif de prise en charge (Comité d'Entreprise, MSA, ...),

Tout dossier incomplet sera refusé jusqu'à la transmission des pièces manquantes, procédure qui retardera d'autant l'inscription de l'enfant.

L'assurance souscrite par la communauté de communes couvre les participants et les personnels assurant leur encadrement uniquement en cas de dommage non imputable à un tiers.

Activités :

Des projets d'animations sont mis en place dans chaque structure en fonction de l'âge des enfants. Ceux-ci seront communiqués aux familles dès le début du séjour. Les modifications éventuelles du programme seront affichées à l'entrée de la structure. Des séjours courts (mini-camps) peuvent être organisés en parallèle.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour le bon fonctionnement de la structure, il est demandé aux familles :

- d'être ponctuelles,
- d'avertir le responsable de la structure en cas de désistement,
- de respecter les recommandations.

Restauration : Elle est assurée par les sociétés :

- API Restauration pour les accueils de loisirs de Fussy, Menetou, Saint Martin d'Auxigny et Vasselay (confection à la cuisine centrale à St Martin d'Auxigny)
- Ansamble pour l'accueil de loisirs d'Henrichemont et des Aix d'Angillon (livraison chaque jour de fonctionnement)

Les menus sont affichés dans la structure.

Chaque structure fournit un goûter, qui est une collation.

Réunion d'information : Les parents et enfants peuvent être invités à participer à des réunions d'information relatives à la mise en place et au déroulement d'activités spécifiques (mini-camps par exemple).

Équipement : Prévoir d'équiper les enfants selon les activités et la météo. Tous les jours, les enfants doivent avoir un sac à dos pouvant contenir : un vêtement de pluie, un rechange, de la crème solaire, une casquette). Vérifier dans les structures les effets personnels, vêtements oubliés ou égarés.

3/ Tarifs et règlement

La facturation des services s'effectue à la fin de chaque période par l'intermédiaire du Trésor Public qui assure le recouvrement de la participation des familles.

Toute inscription non annulée 48 heures à l'avance (par mail ou directement sur place) sera facturée selon les souhaits figurant dans le dossier d'inscription (sauf justificatif médical à fournir dans les 2 semaines suivant l'absence).

Certaines activités spécifiques, comme les sorties hors territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, engendreront un coût supplémentaire pour les familles.



4/ Encadrement, sécurité et hygiène

Dans le respect de la réglementation de la DDCSPP et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés (ou en formation) et peuvent être éventuellement renforcées par des intervenants diplômés pour des activités spécifiques dites « à risques » (escalade, canoë, voile, kayak...).

Les enfants et les jeunes étant encadrés par du personnel qualifié, la venue des familles sur les lieux de sorties et de camps n'est pas souhaitable.

Une personne titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) sera chargée du suivi sanitaire des enfants dans chaque structure. Un médecin peut être amené à intervenir pour tout problème de santé. En cas de traitement, le personnel de la structure n'est pas autorisé à administrer

des médicaments à l'enfant ou au jeune, sauf sur présentation d'une ordonnance à son nom, indiquant la posologie. Sans ce document, et en cas de besoin, le personnel se chargera de contacter un médecin et la famille. A cet effet, il est rappelé aux familles de ne pas omettre de signer la fiche sanitaire de liaison et de vérifier la mise à jour des vaccins.

5/ Règles de vie

Afin de bien vivre ensemble, les enfants sont tenus de respecter les règles instaurées par les adultes encadrants. Tout comportement incompatible ou inapproprié avec la vie en collectivité ou mettant en péril sa propre sécurité ou celle des autres (dégradation, vol, violence verbale ou physique, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux), sera sanctionné. Des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion pourront être prononcées, après entretien avec la famille.

Echelle de sanctions

Comportements	Démarches de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry	Sanctions
Violences physiques (envers camarades ou adultes encadrant) coups, blessures, atteintes...	Entretien avec un représentant de la communauté de communes, les parents, l'enfant et l'animateur référent. Si comportement répété : - Courrier d'avertissement - Courrier de convocation - Courrier d'exclusion	Mise en place d'échange et solutions entre les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement Si comportement répété : - Avertissement écrit - Exclusion temporaire (durée variable selon la situation) - Exclusion sur la période d'inscription
Insultes (envers camarades ou adultes encadrant)		
Dégradations (locaux, matériel)		
Comportements indécents (non-respect de son intimité et de celle d'autrui ainsi que manque de pudeur)		
Comportements inappropriés (envers camarades ou adultes encadrant) Non-respect des consignes de sécurité, des règles de vie collective, insolence, dégradation, vol, violence verbale, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux, ...		
Selon la gravité du comportement constaté la communauté de communes, en accord avec la famille se réserve le droit d'appliquer la sanction la plus appropriée.		

6/ Validation

Le présent règlement a été présenté au Conseil Communautaire le 18 mai 2017.

Toute inscription dans une structure de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Une question, un renseignement,...

Contactez le service animation du territoire :

Responsable du service :

Sylvain APERT

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : sylvain.apert@terresduhautberry.fr

3 mois - 3 ans : pôle Petite Enfance

Marie-Line MERIGOT

Tél : 02 48 64 39 68 / Email : petiteenfance@terresduhautberry.fr

- Crèches communautaires (Les Aixbullons, Crapahutte, À petits pas)
- Relais d'Assistants Maternels
- Lieu d'accueil enfants parents

3 - 25 ans : pôle Enfance Jeunesse

Anne THOMAS

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : anne.thomas@terresduhautberry.fr

Votre centre de loisirs pendant les périodes d'ouvertures

- **Henrichemont** mercredis, petites et grandes vacances du 8 juillet au 2 août
Sandrine HIPOLITO au 06 70 91 16 74
- **Les-Aix-d'Angillon** du 8 juillet au 23 août
Alizée LAROCHE et Ludivine FOURNIER (en juillet)
Maryline PERET (en août) au 06 32 57 82 00
- **Fussy** du 8 juillet au 2 août
Tristan BOUCHONNET au 07 87 48 56 76
- **Menetou-Salon** du 8 juillet au 26 juillet
Vincent BONNIN au 02 48 64 87 63
- **Saint-Martin-d'Auxigny** mercredis, petites et grandes vacances du 8 juillet au 30 août
Elodie ACKER (en juillet) et Thomas DEVAUTOUR (en août) au 02 48 55 11 11
- **Vasselay** du 8 juillet au 2 août
Véronique GAILLARD au 07 87 48 56 37

12-25 ans : Espaces Jeunes

Vincent BONNIN Tél : 02 48 25 46 61 / Email : vincent.bonnin@terresduhautberry.fr

Saint-Martin-d'Auxigny - Espace Simone VEIL

Anthony CANON au 06 77 31 34 62 / Email : anthony.canon@terresduhautberry.fr

Henrichemont - Espace Rosa PARKS

Sébastien LEDOUX au 06 42 98 69 36 / Email : sebastien.ledoux@terresduhautberry.fr

6 - 11 ans : pôle T.A.P / N.A.P «Acti'Berry»

Activités Périscolaires

Romain SOUCHARD

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : romain.souchard@terresduhautberry.fr

